

The logo for CRHA (Ordre des conseillers en ressources humaines agréés) features the letters 'CRHA' in a bold, sans-serif font. The 'A' is a unique design, split vertically with the left half in black and the right half in blue. To the left of the text is a large, stylized white arrow pointing to the right, partially cut off by the edge of the page.

CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

RAPPORT

ANNUEL

2011

2012

**Ordre des conseillers en ressources humaines
et en relations industrielles agréés du Québec**



Table des matières

	Présentation	4
	Rapport de la présidente du conseil d'administration	5
Article 5	Rapport des activités du conseil d'administration	9
Article 6	Rapport des activités du comité exécutif	13
Article 7	Rapport des activités du comité de la formation	14
Article 8	Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis	15
Article 8	Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	17
Article 9	Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	18
Article 10	Activités relatives à la délivrance des permis	19
Article 11	Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle	21
Article 12	Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation	21
Article 13	Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle	22
Article 14	Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire	24
Article 15	Rapport des activités du syndic	29
Article 16	Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes	29
Article 17	Rapport des activités du comité de révision	30
Article 18	Rapport des activités du conseil de discipline	31
Article 19	Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé	33
Article 20	Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public	33
Article 21	Renseignements généraux	35
	États financiers	37

Présentation

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Veillez recevoir, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Maître Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

> > > > >

Maître Bertrand St-Arnaud

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Veillez recevoir, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Martine Drolet, CRHA

Présidente du conseil d'administration

> > > > >

Maître Jean-Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Veillez recevoir, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Martine Drolet, CRHA

Présidente du conseil d'administration

> > > > >

Rapport de la présidente du conseil d'administration

L'exercice financier 2011-2012 a marqué la dernière année du plan stratégique de l'Ordre. Pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés, nous avons intensifié nos efforts pour améliorer la qualité de la pratique professionnelle tout en travaillant à faire reconnaître l'expertise de nos membres auprès des gens d'affaires et de la société en général.

Ce travail de l'Ordre s'effectue dans un contexte changeant pour la profession. Ainsi, les professionnels de la gestion des ressources humaines exercent leur profession dans un environnement économique marqué par une croissance en dents de scie. Des transformations fondamentales se produisent sur le marché du travail, notamment la nécessaire cohabitation des générations, l'intégration des immigrants et le glissement vers une économie de services. Structurellement, le Québec vit aussi avec un retard de productivité, à rattraper entre autres par l'innovation et la formation de la main-d'œuvre. Enfin, la rareté des travailleurs qualifiés demeure bien réelle dans certains secteurs spécialisés.

Bonne nouvelle, les dirigeants d'entreprise ont une opinion favorable de notre fonction, qui s'est professionnalisée depuis une trentaine d'années, et ils pensent que son rôle devient de plus en plus important. Dans un sondage CROP réalisé en 2011 auprès des dirigeants d'entreprises de 200 employés et plus, 60 % des répondants ont en effet affirmé que la gestion des ressources humaines constitue l'enjeu le plus crucial de leur organisation. Pour eux, c'est le professionnel CRHA ou CRIA qui a l'expertise pour intervenir pour tout ce qui concerne leurs employés.

En contrepartie, les attentes envers la profession sont élevées : les dirigeants en attendent plus en termes de pensée stratégique et d'innovation de la part des professionnels membres de l'Ordre. Et ils s'interrogent sur leur qualification et sur leur formation.

Dans ce contexte, toujours dans l'intérêt public, nous avons poursuivi nos efforts pour faire connaître la profession et, avant tout, pour accentuer la professionnalisation des membres de l'Ordre.



Recruter des membres de qualité

L'Ordre veut recruter des candidats au titre professionnel compétents, capables d'offrir des services de qualité. Il vise aussi à attirer tous les diplômés qui possèdent le minimum de connaissances que l'Ordre considère nécessaire pour pratiquer en gestion des ressources humaines, en adaptant ses critères d'admission par voie d'équivalence afin qu'ils reflètent davantage la réalité contemporaine.

Pour ce faire, dans un premier temps, nous avons créé un nouveau parcours vers l'agrément à l'Ordre. Concrètement, ce parcours permettra aux titulaires d'un baccalauréat en administration des affaires avec concentration en gestion des ressources humaines d'avoir accès à la profession et d'obtenir le titre CRHA sans avoir à passer un examen d'équivalence comme c'était le cas auparavant. Ultimement, nous visons à ce que les divers baccalauréats qui comportent le nombre de crédits exigés (au moins 42 crédits couvrant les sept champs de compétence de la profession) soient ajoutés à la liste des diplômes reconnus par voie de règlement par l'Office des professions.

En parallèle, au cours de l'année, nous avons implanté notre propre examen d'équivalence. Jusqu'à présent, les candidats qui n'étaient pas titulaires d'un des cinq diplômes donnant directement accès au titre, devaient passer l'examen administré par le Conseil canadien des associations en ressources humaines. En instaurant notre propre examen, nous avons voulu qu'il soit parfaitement adapté à la réalité du monde du travail québécois et qu'il reflète bien le contenu des programmes universitaires. Une autre façon de mieux satisfaire l'intérêt public...

Développer la qualité de la pratique

D'un autre côté, conscients qu'une profession obtient le respect par la qualité et le professionnalisme de sa pratique, nous visons constamment à améliorer le savoir-faire et le savoir-être de nos membres. Notre programme de développement professionnel, offert depuis de nombreuses années, est là pour en témoigner. Cette année, nous avons monté la barre... Pour nous assurer que nos membres maintiennent une pratique exemplaire tout au long de leur carrière, nous avons fait adopter un programme de formation continue. Ce programme, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012, impose aux CRHA et CRIA de suivre soixante heures de formation par période de trois ans. C'est un bon exemple des moyens que nous mettons en place pour assurer la qualité de nos membres et de leurs interventions, intensifiant ainsi la protection du public.

À ce propos, je citerais également la publication, à l'automne 2011, du *Code de conduite à l'usage des conseillers en recherche de cadres* qui, en encadrant cette pratique, favorise le recours à un membre de l'Ordre. Grâce à ce *Code*, nos membres peuvent maintenant se distinguer en suivant une démarche éthique et encadrée par des règles d'application reconnues. Le lancement de ce *Code* a d'ailleurs reçu une couverture médiatique importante, entre autres dans le journal *Les Affaires* et à Radio-Canada (dans les émissions *L'Après-midi porte conseil* et *Classe économique*).

Je m'en voudrais de passer sous silence l'inspection professionnelle. Plus qu'un processus disciplinaire, elle permet aux CRHA et CRIA non seulement d'évaluer leur pratique, mais aussi de se faire suggérer des pistes d'amélioration. L'évaluation de la pratique est fondée sur le *Guide des compétences professionnelles*, conçu par l'Ordre en 2006, dans la foulée des États généraux de la profession. Ce *Guide* énonce les principales compétences à maîtriser par les membres de l'Ordre dans l'exercice de la profession. Un travail de mise à jour de ce *Guide* est en cours et une nouvelle version sera disponible au courant de l'automne 2012.

Moderniser le champ descriptif de la profession

Cette année, nous avons aussi entrepris, avec l'Office des professions, de moderniser le champ d'exercice de la profession, qui en a grand besoin. L'Office s'y est engagé après la présentation de l'Ordre en commission parlementaire sur la fusion des professions comptables. À cette occasion, nous avons fait remarquer que les professions comptables ont procédé à la modernisation de leur champ descriptif sans avoir consulté les autres professions du secteur du management. Pour l'Ordre, la modernisation des champs de toutes les professions de ce secteur assurera leur cohérence et leur synergie, ce qui est dans l'intérêt du public.

Dans ce processus de révision, qui tiendra compte de la nouvelle version du *Guide des compétences professionnelles*, nous voulons faire en sorte que notre nouveau champ descriptif corresponde à la pratique actuelle de la gestion des ressources humaines et des relations industrielles.

Promouvoir l'importance stratégique et sociétale de la profession

Il ne se passe pas un mois sans que l'Ordre fasse parler de lui dans les médias. Soucieux de faire reconnaître la valeur stratégique de notre profession, il fournit aux divers acteurs du monde du travail et à la collectivité une information vulgarisée et constamment adaptée sur les enjeux actuels en lien avec les ressources humaines. Ainsi, nos communiqués de presse concernant le monde du travail sont de plus en plus lus. À titre d'exemple, notre communiqué relatif à l'impact des travaux routiers sur la productivité a été abondamment commenté par les médias.

Autre exemple, l'enquête *Flash-Emploi CRHA*, qui présente les attentes de nos membres concernant l'évolution prochaine du marché de l'emploi au Québec. Après une année de publication, l'Ordre est devenu une source d'information pour les journalistes, économistes et autres analystes et observateurs du marché de l'emploi.

Par ailleurs, l'Ordre intervient aussi dans les grands débats de société et, dans ce but, exerce une surveillance des projets de loi et de règlements à l'Assemblée nationale. Et lorsqu'il y a un projet qui nous concerne, nous n'hésitons pas à faire valoir le point de vue des CRHA et des CRIA. Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes intervenus en commission parlementaire sur le projet de fusion des professions comptables. Nous avons aussi présenté un mémoire sur la planification de l'immigration au Québec en commission parlementaire.

Soulignons à ce propos que l'Ordre a conçu un *Répertoire des consultants en gestion de la diversité* membres de l'Ordre, qui fait partie de la trousse *Diversité +* conçue par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Cette collaboration entre le MICC et l'Ordre permet aux entreprises de découvrir, si ce n'est déjà fait, qu'elles peuvent compter sur de précieux alliés si elles veulent tirer le meilleur parti de la diversité dans leur organisation: les CRHA et CRIA.

C'est ainsi que l'Ordre met de l'avant le travail et l'influence de ses membres au sein des organisations, démontrant ainsi leur contribution au développement de la société.

La fondation de l'Ordre : aboutissement ultime

La Fondation CRHA représente un nouvel outil pour propulser la profession dans une société à laquelle elle entend contribuer positivement. Pour cela, la Fondation agit à trois niveaux: elle encourage les jeunes à choisir la profession de gestionnaire en ressources humaines, elle encourage et soutient la recherche en gestion des ressources humaines et elle poursuit un objectif professionnel et sociétal, soit d'améliorer les pratiques dans les entreprises et dans la société en général. Selon moi, la Fondation est donc le couronnement de tous les efforts de l'Ordre pour développer la qualité de la pratique, recruter une relève de haut niveau et développer la profession.

Un taux de renouvellement d'adhésion éloquent: 94,4%

Résultat de nos efforts soutenus? Selon un sondage de notoriété CROP 2011, 75% des dirigeants choisiraient un CRHA ou un CRIA s'ils avaient un poste à pourvoir en ressources humaines. Donc, les dirigeants ne font pas que connaître les membres de l'Ordre, ils veulent les embaucher! En fait, ils savent que, s'ils embauchent un membre de l'Ordre, ils seront bien servis et mieux protégés.

D'un autre côté, le taux de renouvellement d'adhésion est très élevé et le *membership* ne cesse de croître. J'ajouterais que le premier motif pour devenir membre de l'Ordre, c'est maintenant le titre CRHA ou CRIA. Les membres ont maintenant confiance en la valeur de leur titre professionnel, aussi reconnu par les dirigeants. C'est donc dire que notre travail pour accentuer la professionnalisation de

nos membres porte ses fruits. Et c'est là, je pense, notre grand succès : avoir réussi à susciter une communauté d'appartenance à la profession et fait de notre organisation un ordre professionnel reconnu pour son souci de l'intérêt public.

D'autre part, je souligne que c'est en appliquant une saine gestion financière et en fonctionnant de façon efficace que l'Ordre a pu atteindre ses objectifs et réaliser ses projets. Cette année, la création de quatre comités relevant directement du conseil d'administration a permis d'améliorer encore davantage la gouvernance de l'Ordre. Ce sont le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines, le comité d'audit et le comité de planification stratégique. Ils permettent au conseil d'administration de l'Ordre d'être plus dynamique, proactif et efficace.

Pour conclure, j'aimerais remercier très sincèrement tous les CRHA et CRIA qui ont contribué, de façon bénévole, au succès des multiples projets de l'Ordre, par leur engagement au sein de nos différents comités et leur participation aux événements de l'Ordre.

Un grand merci également aux employés de l'Ordre qui travaillent à concrétiser les idées et les stratégies adoptées par les membres du conseil d'administration. Leurs efforts pour positionner les CRHA et les CRIA dans le monde des affaires contribuent à nous propulser à l'avant-scène.

Martine Drolet, CRHA

Présidente du conseil d'administration



ARTICLE 5

Rapport des activités du conseil d'administration

Présidente

Martine Drolet, CRHA

Élue au suffrage des administrateurs

Entrée en fonction le 11 mai 2010

Liste des membres du conseil d'administration

Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches

Jean-François Dallaire, CRHA (élu)	27 mai 2008
M ^e Gilles Rancourt, CRIA (élu)	11 mai 2010

Mauricie-Bois-Francs, Outaouais, Abitibi Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et Centre-du-Québec

Pearl Bailey, CRHA (élue)	11 mai 2010
Christian Simard, CRIA (élu)	11 mai 2010

Estrie et Montérégie

Louise Bourget, CRHA (élue)	11 mai 2010
Louis E. Roberge, CRHA (nommé)	27 octobre 2010

Montréal et Laval

Chantal Bilodeau, CRIA (nommée)	27 mai 2009
Richard Blain, CRHA (élu)	16 mai 2011
Martine Drolet, CRHA (élue)	27 mai 2009
Annie Boilard, CRHA (élue)	22 mai 2007
Serge Régnier, CRHA (élu)	16 mai 2011
Valérie Tremblay, CRHA (nommée)	24 mars 2011

Secteur universitaire

Ginette Legault, CRHA (élue)	27 mai 2008
------------------------------	-------------

Secteur syndical

Lucie Tessier, CRIA (nommée)	27 octobre 2010
------------------------------	-----------------

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Luc Blais	27 mai 2008
Claude Desjardins	27 mai 2008
Odette Duchesne	27 mai 2008
Mariette Lemieux-Lanthier	23 août 2011

Séances	Nombre
Ordinaires	6
Extraordinaire	0

Personnel de l'Ordre

Au 31 mars 2012, l'Ordre comptait trente et un employés permanents, un employé temporaire et deux employés à temps partiel.

Direction générale

Florent Francoeur, CRHA, président-directeur général

Stéphanie Aubin, CRHA, vice-présidente exécutive

Lina Villasana, responsable du développement de la Fondation CRHA

Développement de la profession

Francine Sabourin, CRHA, directrice, développement de la profession

Tania Berlinguette, stagiaire, ressources humaines (temporaire)

Mélissa Bolduc, coordonnatrice, événements

Stéphanie Brault, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel

Julie Coutu, agente, développement de la profession

Angélique Deschamps-Emery, agente, formation

Valérie Holleville, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel

Virginie Maheux, CRHA, coordonnatrice, développement professionnel

Emmanuel Tardif, agent, événements

Qualité de la pratique

M^e Sarah Thibodeau, directrice, qualité de la pratique

Anne-Marie Chayer, CRIA, coordonnatrice, normes professionnelles

Justine Delisle, CRHA, coordonnatrice, recherches

Geneviève Hélie, agente, normes professionnelles

Marketing et communication

Caroline Soulas, chef, marketing et communication

Élise Briosi, coordonnatrice, marketing

Habib Cissé, préposé, admissions (temps partiel)

Véronique Glaude-Dupuis, préposée, affaires étudiantes (temps partiel)

Heidi Picard, coordonnatrice, marketing

Geneviève Rioux-Landry/Carine Agboton, agentes, admissions

Lysanne Vincent, agente, recrutement

Finances et administration

Krzysztof Kuzniar, directeur, finances et administration

Johanne Dufort, agente, administration

Magali Dulac, agente, comptabilité

Karine Landry, coordonnatrice, service à la clientèle

Liette Morin, secrétaire-réceptionniste

Corinne Pagé, agente, service à la clientèle

Stéphane Savoie, contrôleur

Solutions et publications en ligne

Bruno Dupuis, directeur, solutions et publications en ligne

Jean-René Caron, agent, intégration web

Julie Carrière, coordonnatrice, gestion de contenu et projets web

Julie Deschênes, coordonnatrice, promotion

Julie Roch, agente, intégration web

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 21 juin 2011.

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours des séances tenues entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 sont les suivantes :

Dossiers administratifs

- Élection des membres du comité exécutif
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration
- Recommandation à l'Assemblée générale des membres de déterminer que le mode d'élection du président du conseil d'administration en 2012 se fera au suffrage des administrateurs élus
- Approbation de la modification de la Régie d'entreprise de l'Ordre et du Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec maintenant la durée des mandats des administrateurs à deux ans, mais prévoyant que ce mandat peut être renouvelé deux fois
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
- Adoption du plan stratégique 2012-2015
- Approbation de la création de quatre sous-comités du conseil d'administration de l'Ordre
- Nomination de la présidente du conseil d'administration de l'Ordre au conseil d'administration de la Fondation CRHA
- Nomination des scrutateurs
- Nomination des récipiendaires du prix *Engagement*
- Radiation des membres ayant fait défaut d'acquitter leur cotisation

Dossiers à caractère financier

- Adoption des hypothèses budgétaires 2012-2013
- Adoption des états financiers audités
- Adoption des états financiers internes et du relevé de portefeuille

- Transfert d'une somme au fonds de prévention d'assurance responsabilité
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de nommer la firme Mazars à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice 2012-2013
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'augmenter la cotisation 2013-2014 selon l'indice des prix à la consommation

Dossiers professionnels

- Nomination d'un syndic et de deux syndics adjoints
- Approbation du mandat confié au personnel permanent de l'Ordre d'élaborer un programme de mentorat
- Adoption du *Code de conduite à l'usage des conseillers en recherche de cadres*
- Nomination de M^e Nicole Bouchard, avocate, à titre de secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre, pour un mandat d'un an, renouvelable
- Nomination d'Anne-Marie Chayer, CRIA, à titre de secrétaire adjointe du conseil de discipline de l'Ordre

Décisions approuvant ou rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle

Aucune

ARTICLE 6

Rapport des activités du comité exécutif

Liste des membres du comité exécutif

Martine Drolet, CRHA	
Présidente	
Annie Boilard, CRHA	
Vice-présidente aux affaires professionnelles	
Chantal Bilodeau, CRIA	
Vice-présidente à l'administration et aux finances (trésorière)	
Odette Duchesne	
Administratrice nommée par l'Office des professions	
Serge Régnier, CRHA	
Vice-président aux affaires corporatives	
Christian Simard, CRIA	
Administrateur sans droit de vote	
Lucie Tessier, CRIA	
Administratrice sans droit de vote	
Séances	Nombre
Ordinaire	1
Extraordinaire	1

Principales résolutions

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif sont les suivantes :

- admission des nouveaux membres de l'Ordre selon les recommandations du comité des admissions, conformément à une résolution adoptée en ce sens par le conseil d'administration;
- délivrance d'un permis à un candidat ayant fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui, de l'avis motivé du comité exécutif, n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession;
- adoption des procès-verbaux des séances du comité exécutif.

Comités

Les quatre comités formés par le conseil d'administration de l'Ordre se sont quant à eux réunis régulièrement. Il s'agit des comités suivants :

- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Audit
- Planification stratégique

ARTICLE 7

Rapport des activités du comité de la formation

Liste des membres du comité de la formation

Rodrigue Brillant, CRIA, président
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
Geneviève Fortier, CRHA
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
Claudette Ross
CREPUQ
Marcel Simard
CREPUQ
Marc Tremblay
Claude Rompré (suppléant)
MELS

Le comité de la formation ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2011-2012.

ARTICLE 8

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0
---	---

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	0	0	1	0
hors du Canada	32	6	18	8	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Expérience et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

32

Les actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation

L'Ordre a à cœur de répondre à la nouvelle réalité socio-économique du Québec en favorisant l'intégration des professionnels formés à l'étranger, tout en garantissant la protection du public.

En effet, la mobilité des professionnels de la gestion des ressources humaines qui exercent la profession dans une autre province ou un autre territoire canadien est assurée par la procédure de transfert qui existe pour toute personne qui est déjà CRHA. Ce professionnel peut obtenir son permis au Québec s'il respecte les conditions suivantes :

- > posséder un diplôme universitaire (niveau baccalauréat au minimum);
- > obtenir une équivalence de formation [combinaison de formation universitaire (niveau baccalauréat au minimum) et d'expérience professionnelle en gestion des ressources humaines ou en relations industrielles];
- > être membre en règle d'une des associations faisant partie du Conseil canadien des associations en ressources humaines;
- > posséder une connaissance appropriée de la langue française en conformité avec l'article 35 de la Charte de la langue française.

Quant aux conditions d'accès à la profession qui s'appliquent aux candidats formés hors du Canada, comme leurs formations sont très disparates et que leurs associations ne constituent pas des autorités chargées de la réglementation, le travail se fait en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Ce dernier fait parvenir à l'Ordre un avis indiquant la correspondance entre un diplôme hors Québec et un diplôme québécois. Une équivalence du MICC est alors accordée. Cette équivalence permet à l'Ordre d'étudier le dossier de ces candidats à la lumière de son Règlement sur les équivalences et d'orienter les candidats vers la réussite de l'examen d'équivalence de l'Ordre.

D'ailleurs, l'Ordre offre aux candidats qui doivent passer cet examen divers moyens de s'y préparer, tel Campus RH, un site web de formation en ligne dédié à la préparation à l'examen. Grâce à une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre a lancé en février 2010 un module en ligne conçu spécifiquement pour les personnes formées à l'étranger qui se destinent à la profession. Ce module contient une formation sur l'environnement et sur la réalité de la profession au Québec. Un glossaire, enrichi et contextuel, du vocabulaire utilisé par les gestionnaires des ressources humaines au Québec a aussi été élaboré. Par ailleurs, l'Ordre rendra public sous peu un outil de vérification de la formation et de l'expérience qui vise à informer le candidat formé à l'étranger des conditions à remplir pour obtenir le permis d'exercice de l'Ordre avant même qu'il n'entreprene ses démarches d'immigration.

ARTICLE 8

Rapport des activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ARTICLE 9

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

ARTICLE 10

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	408	408	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Nombre				
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
Canada	au Québec	248	95	153	0
	en Ontario	1	0	1	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	0	1	0
UE	en France	5	1	4	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	4	0	4	0
	Total hors du Canada	9	1	8	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	au Québec	146	32	114	0
	en Ontario	1	0	1	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	1	0	1	0
UE	en France	21	6	15	0
	dans le reste de l'Union européenne	1	0	1	0
Ailleurs	aux États-Unis	1	0	1	0
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	10	0	10	0
	Total hors du Canada	33	6	27	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	en Ontario	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Atlantique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Québec, mais au Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Union européenne	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ailleurs	aux États-Unis	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total hors du Canada	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ARTICLE 11

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Classe de membres	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par sinistre	Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle	Tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre	8644	1 000 000 \$	5 000 000 \$

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *g* de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions, l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie.

ARTICLE 12

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

ARTICLE 13

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Liste des membres du comité d'inspection professionnelle
Liliane Arnold, CRHA
Gilles Normandeau, CRHA
Geneviève-Awa Parent, CRIA
Rossana Pettinati, CRHA
Suzanne Viens, CRHA

Inspecteurs
Claude Bourdon, CRHA
Gilles Jobin, CRHA
François Machabée, CRHA
Marie-Josée Normand, CRHA
René Pâquet, CRIA

Nombre de réunions
8

Programme annuel de surveillance de la profession

Au total, 150 membres ont été visés par le programme : 100 dont le statut de pratique est en pratique privée et 50 en entreprise.

Le comité d'inspection professionnelle a analysé les rapports de vérification découlant des visites et fait les suivis nécessaires. Les principales recommandations du comité portent sur la mise à la disposition du public du Règlement sur la procédure d'arbitrage des comptes des CRHA et des CRIA ainsi que du Code de déontologie des CRHA et des CRIA.

Vérification	Nombre
Membres visités	150
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	219
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	150
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Formulaire ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès:	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

ARTICLE 14

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et à la formation continue obligatoire

Titre de l'activité de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de membres CRHA et CRIA qui l'ont suivie
Congrès 2011	14	630
Colloque - Rendez-vous de la rémunération	7	182
Solutions tendances - Boucherville	3	102
Solutions tendances - Québec	3	85
Colloque - Rendez-vous des relations du travail	7	76
Les décisions jurisprudentielles de 2011	2,75	52
Solutions tendances - Blainville	3	45
LinkedIn, un outil de recrutement performant	2,75	42
Développer ses habiletés relationnelles dans l'exercice du rôle-conseil	6,5	40
Déjeuner conférence - Le marketing personnel ou l'art de se vendre	2,5	38
Solutions tendances - Drummondville	3	34
Solutions tendances - Gatineau	3	34
Techniques d'entrevue avancées : de la théorie à la pratique	6,5	29
Solutions tendances - Rimouski	3	25
<i>Seizing the white space</i> : une approche structurée pour innover dans les modèles d'affaires	3	24
Maximiser son influence... la richesse de SA différence !	6,5	23
Colloque - Rendez-vous de la rémunération - édition spéciale pour les vice-présidents RH	2,75	22
La gestion disciplinaire : loyauté, compétence, assiduité	6,5	22
Le rôle du vice-président RH dans l'efficacité des comités de direction	1,75	22
Psychologie de la négociation : la dynamique sous-jacente	2,75	22
Solutions tendances - Chicoutimi	3	22
Techniques d'entrevue	13	22

Définir ou réorganiser votre offre de service RH : <i>un must!</i>	3	21
Invalidité et retour au travail : interventions efficaces	13	21
Top priorité RH : stimuler l'engagement de vos employés	2,75	21
RH 2.0 - Technologies et médias sociaux au service des ressources humaines	6,5	20
Solutions tendances - Sherbrooke	3	18
Comment gérer un employé difficile	6,5	17
La gestion intégrée de la présence au travail : une approche dynamique et stimulante	6,5	17
Solutions tendances - Trois-Rivières	3	17
Colloque - La gestion de vos employés, votre succès	7	16
La consolidation d'équipe : comment intervenir	6,5	16
Le profil de compétences au cœur de la pratique RH	6,5	16
Notions de base et concepts clés en gestion de projet	6,5	16
La gestion par les forces : identifier, mesurer, développer	1,5	15
Le recrutement international : un atout à maîtriser	2,75	15
Loi sur les compétences (Loi du 1%) : comment en tirer le meilleur parti	2,75	15
Miser juste en consolidation d'équipe	3	15
Stratégies de développement des affaires de services professionnels	2,5	15
Évaluation de l'impact de la formation	7	14
Le rôle-conseil : mieux le comprendre pour mieux l'exercer	6,5	14
Politiques à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues en milieu de travail	1,5	14
Aiguïser son sens stratégique pour optimiser l'offre de service RH	2,75	13
Leaders RH inspirants : communicateurs efficaces !	2,75	13
6 dilemmes à résoudre pour être un consultant plus efficace !	3	12
L'absentéisme : un vrai problème, de vrais outils	2,75	12
Les honoraires : une question de fierté professionnelle !	1	12
La diversité culturelle : un levier à exploiter	6,5	11
Mesurer la performance de la fonction RH pour mieux la positionner	7	11
Mobiliser une équipe virtuelle : pratiques et outils	1,5	11
Pour contribuer significativement à la planification stratégique...	2,75	11
Préparation de la négociation collective : une approche concrète	2,75	11
Développez votre capacité d'attraction !	6,5	10
Gestion de la rémunération : une mise à niveau s'impose ?	6,5	10

L'art du réseautage intelligent... et payant !	3	10
Médias sociaux et relations du travail : où en sommes nous ?	3	10
Un argumentaire convaincant pour des dossiers stratégiques	6,5	10
Comment accélérer vos arbitrages ?	2,75	9
Déjeuner-conférence - Un personnel bilingue, la clé de votre compétitivité	1,5	9
Démystifier l'usage des tests	6,5	9
Droit de l'emploi : comparaisons entre l'Ontario et le Québec	6,5	9
La gestion du changement	6,5	9
Outils efficaces d'analyse des besoins de formation	6,5	9
Résolution de problèmes et prise de décision	6,5	9
Surveillance des salariés et technologies : les limites	1,5	9
Finances : ce que tout professionnel RH doit savoir	6,5	8
Le transfert des apprentissages : une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	3	8
Leaders RH : êtes-vous en mesure de rassurer la haute direction sur vos pratiques en relations du travail ?	2,5	8
Leadership, tranquillité et performance	2,75	8
Optimisez votre présence dans les foires d'emploi	6,5	8
Pour bien préparer un dossier d'audition devant les tribunaux administratifs du travail	7	8
S'initier à la rémunération pour comprendre tous ses impacts	7	8
Concevoir des activités de formation captivantes et performantes	6,5	7
Distinguer les hauts performants : mythes et réalités	3	7
Faire le saut en pratique privée... et réussir !	6	7
Gestion stratégique de la formation	6,5	7
La préparation à la négociation collective : une approche concrète	3	7
Le rôle de l'étude ergonomique dans la gestion des dossiers de maladie professionnelle	2,5	7
Manuel d'employés et politiques d'entreprise : comment s'y retrouver	3	7
Piloter une équipe de professionnels RH : complexe et passionnant !	2,5	7
Conciliation travail-vie personnelle : pratiques gagnantes	6,5	6
La Loi C-21 et la diligence raisonnable en SST	1,5	6
Le harcèlement psychologique et les pouvoirs de l'arbitre	1,5	6
Le plan de relève : au-delà de la théorie, une démarche complète et structurée	13	6
Meilleures pratiques dans l'élaboration de projets d'envergure	3	6

Transfert des apprentissages: une clé afin d'augmenter l'impact de la formation	2,75	6
Coacher des équipes de gestion: nécessité ou illusion ?	2,75	5
Coaching interne et performance	6,5	5
La gestion pratique des dossiers de CSST: tout ce que vous devez savoir !	6,5	5
Leaders RH: développez un réflexe d'innovation !	3	5
Un régime d'assurance collective attrayant et payant	3,75	5
Essentielles, les habiletés politiques dans l'exercice du rôle-conseil !	3	4
La CLP et l'abus de substances intoxicantes: la jurisprudence	1,5	4
L'ABC de la description de poste	2,75	4
Maîtriser la complexité ou l'art de savoir gérer l'impossible	2,5	4
Pour éviter les pièges avant l'embauche... bien connaître ses obligations !	2,75	4
Succès professionnel: pas question de vous asseoir sur vos lauriers !	2,5	4
Comment séduire vos candidats de choix ?	3	3
Gestion de la SST avec la norme OHSAS 18001	6,5	3
Comment désamorcer les conflits au travail ?	6,5	2
Être gestionnaire, ça prend du courage !	3	2
La réalisation du manuel de l'employé: tout ce que vous devez savoir	6,5	2
La reconnaissance au travail: programme ou culture ?	7	2
L'entrevue de sélection: un outil d'attraction et d'identification des talents	6,5	2
Les dossiers CSST au quotidien et comprendre leurs impacts financiers	7	2
Intégrer un nouvel employé: comment se distinguer	3	1
La gestion du changement: comment communiquer et mettre à profit les nouveaux médias	7	1
La gestion du changement, comment faire adhérer le personnel	6,5	1
Les impératifs de la législation: tout ce que vous devez savoir pour mieux gérer votre personnel et éviter bien des ennuis	6,5	1

Nom du groupe de discussion	Nombre d'heures (moyenne)	Nombre de membres CRHA et CRIA présents (moyenne)
Coaching, Laval	2,5	15
Coaching interne	2,5	11
Développement organisationnel	2,5	11
Développement organisationnel, Laval	2,5	14

Développement organisationnel, Montérégie	2	14
Enjeux RH	2	7
Exercice du rôle-conseil, Montréal	2,5	14
Formation et développement des compétences	2	12
Généralistes, Bas-Saint-Laurent	2,5	9
Gestion des ressources humaines dans la PME, Montérégie	2	12
Gestion des ressources humaines dans les PME, Rive-Nord	2	20
Impacts des médias sociaux sur la gestion des ressources humaines	2,5	9
Jeunes professionnels	2	16
Médiation en milieu de travail	2,5	9
Mieux-être au travail	2,5	9
Mode d'accompagnement coaching	2,5	7
Montérégie, Estrie	1,75	18
Recrutement, sélection et promotion du talent	2,5	14
Relations du travail, Montréal	2,5	10
Relations du travail, Québec	2	8
Rémunération globale	3	18
Rôle-conseil, Québec	2	10
Santé et sécurité du travail, Montérégie	2,5	9
Santé et sécurité du travail, Montréal	2,5	11
Tendances émergentes en ressources humaines	2	13
Tendances émergentes en ressources humaines 2	2	8

ARTICLE 15

Rapport des activités du syndic

Syndics
Hélène Gaudet-Chandler, CRHA
Raymond Beaulieu, CRHA (syndic adjoint)
Ginette Morin, CRHA (syndique adjointe)

Activités du syndic

Au cours de l'exercice 2011-2012, dix-sept demandes d'enquête ont été reçues par les syndics. De ce nombre :

- 14 dossiers ont été fermés à la suite de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline;
- 3 dossiers étaient toujours sous enquête au 31 mars 2012.

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	17
Total de membres visés par ces dossiers	17
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

Décisions	Nombre
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	14

ARTICLE 16

Rapport des activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Le syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte. Par ailleurs, aucun différend n'a été soumis à un conseil d'arbitrage.

ARTICLE 17

Rapport des activités du comité de révision

Liste des membres du comité de révision

M^e Marc-André Robert, CRIA (président)

Luc Blais (nommé par l'Office des professions)

Yvan O'Connor, CRIA

Nombre de réunions : 5

Activités du comité de révision

Demandes d'avis	Nombre
Reçues	4
Présentées hors délai	1

Avis rendus	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	5
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de référer le dossier au comité de l'inspection professionnelle	0

ARTICLE 18

Rapport des activités du conseil de discipline

Liste des membres du conseil de discipline
M ^e Pierre Linteau, président
Raymond Beaulieu, CRHA, démissionnaire
Yvan Bujold, CRIA
Benoît Fillion, CRIA
M ^e Karl Jessop, CRIA
Pierre Lefebvre, CRHA
Linda Lepage, CRIA
Michel Plante, CRIA
Anne-Marie Chayer, CRIA, secrétaire adjointe
M ^e Nicole Bouchard, secrétaire

Activités du conseil de discipline

Nombre et nature des plaintes reçues

Au cours de l'exercice 2011-2012, une plainte disciplinaire a été portée devant le conseil de discipline par un plaignant privé.

La plainte disciplinaire soumise au conseil comporte plusieurs chefs d'infraction liés à des infractions au Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.

Audience et décision

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline n'a tenu aucune audience et n'a rendu aucune décision.

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune décision du conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Bilan des activités du conseil de discipline	Nombre
Nombre de membres du conseil ayant siégé	7
Nombre d'audiences du conseil	0
Plaintes dont l'audience est complétée par le conseil	0
Décisions du conseil	Nombre
Autorisant le retrait des plaintes	0

Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Dossiers actifs du conseil au début de l'exercice	0
Dossiers fermés au cours de l'exercice	0
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	1
Sanctions (par chef) imposées par le conseil	0
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0

M^e Nicole Bouchard

Secrétaire du conseil de discipline



ARTICLE 19

Rapport des activités relatives à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

ARTICLE 20

Rapport des activités de tout autre comité touchant la protection du public

Comité des admissions

Mandat

Le comité doit étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Liste des membres du comité des admissions

Louise Charbonneau, CRHA, présidente

Caroline Lampron, CRHA

Pierre LeBlanc, CRHA

Michel Paquet, CRIA

Nombre de réunions

12

Bilan des activités du comité des admissions

Au total, le comité des admissions a évalué 459 dossiers. De ce nombre, 432 candidatures ont été acceptées.

Comité de la formation

Mandat

Le comité doit se prononcer sur les compétences et habiletés de présentation des fournisseurs potentiels de formation ayant soumis une proposition d'activité pour le programme de développement professionnel.

Membres du comité de la formation

Annie Cloutier, CRHA

Patrick Rivard, CRHA

Nombre de réunions

2

Bilan des activités du comité de formation

Au total, le comité de formation a évalué 30 sujets de formation. De ce nombre, 11 ont été retenus.

Comité de la formation continue

Mandat

Décider du contenu du guide de formation continue destiné aux membres et prendre position quant aux activités à préapprouver ou non.

Membres du comité de la formation continue

Pearl Bailey, CRHA

Louise Bourget, CRHA

Valérie Holleville, CRHA

Marie-Chantal Lamothe, CRHA

Jocelyne Lussier, CRIA

Guy Michaud, CRIA

Claude Paquet, CRIA

Chantal Teasdale, CRHA

Rémi Tondreau, CRHA

Nombre de réunions

Le comité ne s'est pas réuni dans la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

ARTICLE 21

Renseignements généraux

Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie en 2011-2012

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre
Membres réguliers	663
Membres retraités	113
Membres en congé de maternité	160
Membres nouveaux diplômés	87

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période	8644
--	------

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nombre
01	Bas-Saint-Laurent	87
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	119
03	Capitale-Nationale	895
04	Mauricie	199
05	Estrie	174
06	Montréal	4176
07	Outaouais	258
08	Abitibi-Témiscamingue	115
09	Côte-Nord	58
10	Nord-du-Québec	23
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24
12	Chaudière-Appalaches	290
13	Laval	360
14	Lanaudière	193
15	Laurentides	309
16	Montérégie	1193
17	Centre-du-Québec	73
99	Hors du Québec	98

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nombre
Homme	2849
Femme	5795

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle et de la ou des cotisations supplémentaires, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres détenant un permis	Cotisation annuelle	
		Montant	Date du versement ¹
Membres réguliers	8284	500 \$	1 ^{er} avril 2011
Membres retraités	113	100 \$	1 ^{er} avril 2011
Membres en congé de maternité	160	250 \$	1 ^{er} avril 2011
Membres nouveaux diplômés	87	500 \$	1 ^{er} avril 2011

Membres inscrits au tableau au 31 mars 2012 détenant un permis selon la catégorie

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre
Membres réguliers	8284
Membres retraités	113
Membres en congé de maternité	160
Membres nouveaux diplômés	87

Inscriptions au Tableau en 2011-2012	Nombre
Total des inscriptions	8644
Premières inscriptions	750

Radiations du Tableau en 2011-2012 selon le motif	Nombre
Non-paiement de la cotisation annuelle	270

1 Possibilité de paiement en quatre versements offerte aux membres réguliers et aux nouveaux diplômés: 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} juillet.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2012

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

15, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

MEMBRES AGRÉÉS



**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2012**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1 - 2

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
**L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES
AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC** au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement.

*Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 12 juin 2012

¹CPA auditrice, CA, permis no A111096

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

3

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2012 Total	2011 Total
PRODUITS (Note 3)					
Cotisations et admissions	4 877 591 \$	-	178 981 \$	5 056 572 \$	3 960 256 \$
Activités professionnelles et sociales	3 880 734	-	-	3 880 734	5 469 833
Ristourne de l'assureur	-	32 567	-	32 567	19 338
Revenus de subventions	133 369	-	-	133 369	119 925
Revenus de placements	78 610	3 323	16 175	98 108	141 100
	8 970 304	35 890	195 156	9 201 350	9 710 452
CHARGES (Note 3)					
Activités professionnelles et sociales	4 023 997	-	-	4 023 997	5 113 416
Frais généraux et d'administration	3 406 884	-	-	3 406 884	2 804 036
Relations publiques	912 552	-	-	912 552	942 862
Inspections et affaires réglementaires	434 949	-	-	434 949	418 950
Assurances responsabilité professionnelle	-	-	121 252	121 252	130 801
	8 778 382	-	121 252	8 899 634	9 410 065
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS	191 922	35 890	73 904	301 716	300 387
VARIATION DE LA PLUS-VALUE NON RÉALISÉE SUR PLACEMENTS	66 575	-	-	66 575	91 327
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	258 497 \$	35 890 \$	73 904 \$	368 291 \$	391 714 \$

ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES
ET EN RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

4

BILAN
AU 31 MARS 2012

	Fonds général	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2012 Total	2011 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse (Note 4)	324 600 \$	150 000 \$	835 647 \$	1 310 247 \$	1 239 932 \$
Fonds de gestion de trésorerie (Note 5)	2 521 729	-	-	2 521 729	1 905 799
Débiteurs (Note 6)	1 101 298	32 567	-	1 133 865	902 311
Frais payés d'avance	37 312	-	-	37 312	198 374
Interfonds, sans intérêts (8 565)	(8 565)	-	8 565	-	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (Note 7)	51 887	-	-	51 887	34 611
	4 028 261	182 567	844 212	5 055 040	4 281 027
PLACEMENTS (Note 7)					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	3 195 328	-	-	3 195 328	3 272 093
ACTIFS INCORPORELS (Note 9)	276 678	-	-	276 678	115 655
	361	-	-	361	4 229
	7 500 628 \$	182 567 \$	844 212 \$	8 527 407 \$	7 673 004 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (Note 11)	1 360 325 \$	- \$	- \$	1 360 325 \$	1 110 375 \$
Produits reportés (Note 12)	4 653 908	-	-	4 653 908	4 529 714
	6 014 233	-	-	6 014 233	5 640 089
LOYER REPORTÉ					
AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL (Note 13)	6 149	-	-	6 149	11 488
	117 307	-	-	117 307	-
	6 137 689	-	-	6 137 689	5 651 577
ACTIFS NETS					
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON GREVÉS D'AFFECTATIONS AFFECTÉS AUX BÉNÉFICES D'ASSURANCES	159 732	-	-	159 732	119 884
	1 203 207	-	-	1 203 207	994 413
	-	182 567	844 212	1 026 779	907 130
	1 362 939	182 567	844 212	2 389 718	2 021 427
	7 500 628 \$	182 567 \$	844 212 \$	8 527 407 \$	7 673 004 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	Fonds en immobilisations	Fonds général non grevés d'affectations	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2012 Total	2011 Total
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	119 884 \$	994 413 \$	169 338 \$	737 792 \$	2 021 427 \$	1 629 713 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(49 583)	308 080	35 890	73 904	368 291	391 714
Investissement en immobilisations	89 431	(89 431)	-	-	-	-
Virement interfonds (Note 18)	-	(9 855)	(22 661)	32 516	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	159 732 \$	1 203 207 \$	182 567 \$	844 212 \$	2 389 718 \$	2 021 427 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012**

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	368 291 \$	391 714 \$
Amortissement – immobilisations corporelles	50 968	40 972
Variation de la plus-value non réalisée sur placements	(66 575)	(91 327)
Perte sur disposition de placements	83 800	12 945
Amortissement – actifs incorporels	3 868	7 012
Amortissement – avantages incitatifs relatifs au bail	(5 253)	-
Amortissement – loyer reporté	(5 339)	(5 340)
	429 760	355 976
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	303 652	925 764
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	733 412	1 281 740
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition – placements	(2 436 105)	(2 422 347)
Acquisition – immobilisations corporelles	(89 431)	(39 211)
Produit sur cession de placements	2 478 369	1 524 329
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(47 167)	(937 229)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	686 245	344 511
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 145 731	2 801 220
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 831 976 \$	3 145 731 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds de gestion de trésorerie.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

1. IDENTIFICATION, SECTEUR D'ACTIVITÉ ET DÉNOMINATION

L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (l'Ordre) est un ordre professionnel constitué en vertu des lettres patentes (L.R.Q. 1973) ch. 43 octroyées par le gouvernement du Québec et est régi par le code des professions. Il a pour mission la protection du public et l'avancement des ressources humaines. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et opère sous la dénomination sociale « Ordre des conseillers en ressources humaines agréés ».

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement de la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Les apports affectés sont constatés à titres de produits au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Le Fonds général sert à comptabiliser les opérations courantes de l'Ordre.

Le Fonds de stabilisation sert à accumuler les ristournes de l'assureur et les intérêts qui seront générés par les fonds et a pour objet de constituer un fonds servant à stabiliser les variations de primes d'assurances. Le montant maximal pouvant être accumulé dans ce fonds est de 150 000 \$ plus tout solde de ristournes à recevoir de l'assureur en fin d'exercice.

Le Fonds de prévention sert à accumuler l'excédent des cotisations d'assurances sur les primes versées et les sommes qui y sont affectées par le conseil d'administration, et a pour objet de cumuler les fonds aux fins d'assurances responsabilité professionnelle.

Loyer reporté

Le loyer reporté est constitué d'avantages incitatifs répartis linéairement sur la durée restante du bail de 20 mois.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis linéairement sur la durée restante du bail renégocié, soit 140 mois.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Apports sous forme de fournitures et services

L'Ordre bénéficie d'apports de commanditaires sous forme de fournitures et services. La valeur de ces fournitures et services est comptabilisée dans les états financiers dans la mesure où elle peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Instruments financiers

Classement

Les placements sont classés en tant qu'actifs et passifs détenus aux fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la date de transaction et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. La constatation initiale de ces actifs s'effectue à la juste valeur et toute évaluation ultérieure est effectuée à la juste valeur établie à l'aide des cours du marché. Tout gain ou perte, réalisé ou latent, découlant de ces actifs est présenté aux résultats nets.

Également, l'encaisse, les fonds de gestion de trésorerie, les comptes clients, les subventions à recevoir, la ristourne de l'assureur, le distributeur et les comptes fournisseurs sont désignés comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction ». Ils sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation est inscrite aux résultats nets.

Informations à fournir

Les organismes à but non lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir et 3863, Instruments financiers – présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation. L'Ordre a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Constatation des produits

Les revenus de développement professionnel et d'activités sociales sont constatés dans le mois au cours duquel les activités ont lieu.

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues ou facturées avant la fin d'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes:

Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail de 140 mois

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes en vigueur avant le basculement, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède sur les événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2012	2011
LES PRODUITS INCLUENT :		
Cotisations des membres à l'Office des professions du Québec	211 419 \$	192 183 \$
Perte sur disposition de placements	83 800 \$	12 945 \$
LES CHARGES INCLUENT :		
Amortissement – avantages incitatifs relatifs au bail	(5 253) \$	- \$
Amortissement – immobilisations corporelles	50 968 \$	40 972 \$
Amortissement – actifs incorporels	3 868 \$	7 012 \$
Remise de la cotisation à l'Office des professions du Québec	211 419 \$	192 183 \$
Intérêts et frais bancaires	6 146 \$	12 972 \$
Charge de retraite – Direction générale	18 213 \$	17 534 \$
Contribution à la Fondation	-	80 000 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

4. ENCAISSE

L'encaisse comprend une somme de 14 255 \$ libellée en dollars US (29 872 \$ en 2011).

5. FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE

L'Ordre gère ses fonds de gestion de trésorerie en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Le taux de rendement au 31 mars 2012 est de 1,25 % (1,25 % en 2011).

6. DÉBITEURS

	2012	2011
Comptes clients	870 631 \$	662 343 \$
Intérêts courus	20 295	21 496
Subventions	15 797	5 750
Distributeur	194 575	193 384
Ristourne de l'assureur	32 567	19 338
	1 133 865 \$	902 311 \$

Les débiteurs incluent une provision pour mauvaises créances de 24 356 \$ (10 269 \$ en 2011).

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

7. PLACEMENTS

	2012	2011
Obligations du gouvernement du Canada, 2,75 % à 5,25 %, échéant entre juin 2012 et juin 2041	901 212 \$	784 442 \$
Obligations de la province de l'Ontario, 4,50 % à 6,50 %, échéant entre mars 2014 et mars 2029	255 676	239 437
Obligations corporatives, 3,10 % à 7,05 %, échéant entre juin 2013 et décembre 2106	434 088	417 562
Obligation de la province du Manitoba, 4,25 %, échéant en juin 2013	69 254	67 829
Obligations de la province de la Colombie-Britannique, 4,65 % à 4,70 %, échéant entre décembre 2018 et juin 2037	170 319	145 541
Obligation de la province du Québec, 5,00 % à 6,00 %, échéant en octobre 2012 et décembre 2038	48 329	50 202
Actions canadiennes de sociétés cotées en Bourse	492 450	446 242
Actions de sociétés cotées en Bourse, en dollars US	875 887	1 155 449
	3 247 215	3 306 704
Placements réalisables au cours du prochain exercice	51 887	34 611
	3 195 328 \$	3 272 093 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012		2011	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	269 071 \$	216 866 \$	52 205 \$	35 902 \$
Matériel informatique	182 583	180 754	1 829	9 182
Améliorations locatives	422 844	200 200	222 644	70 571
	874 498 \$	597 820 \$	276 678 \$	115 655 \$

Au cours de l'exercice, des améliorations locatives financées par le locateur ont été capitalisées pour un total de 122 560 \$.

9. ACTIFS INCORPORELS

	2012		2011	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Logiciels	21 036 \$	20 675 \$	361 \$	4 229 \$
Portail RHRI	150 000	150 000	-	-
	171 036 \$	170 675 \$	361 \$	4 229 \$

10. AVANCES BANCAIRES

Les facilités de crédit, d'un montant maximum de 100 000 \$, au taux de 1,5 % en sus du taux préférentiel, sont renégociables annuellement. Au 31 mars 2012, ces facilités de crédit n'étaient pas utilisées.

11. CRÉDITEURS

	2012	2011
Comptes fournisseurs et frais courus	478 708 \$	303 410 \$
Compte à payer à la Fondation, sans intérêts	25 725	-
Salaires et déductions à la source	293 536	330 940
Taxes de vente	562 356	396 025
Contribution à payer à la Fondation	-	80 000
	1 360 325 \$	1 110 375 \$

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

12. PRODUITS REPORTÉS

	2012	2011
Cotisations	4 293 462 \$	4 194 340 \$
Inscriptions et colloque	219 735	144 585
Congrès	133 692	185 377
Abonnements à la revue Effectif	7 019	5 412
	4 653 908 \$	4 529 714 \$

13. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Au cours de l'exercice, l'Ordre a renégocié son bail jusqu'en novembre 2023 et a bénéficié de 122 560 \$ à titre d'avantages incitatifs qui ont été entièrement utilisés pour financer ses améliorations locatives.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a organisé une activité de financement au profit de la Fondation de l'Ordre. Les revenus nets tirés de cette activité se sont élevés à 25 725 \$ et au 31 mars 2012, cette somme est à remettre par l'Ordre à la Fondation de l'Ordre.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

i) Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 5 761 773 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2013	486 210 \$
2014	485 102 \$
2015	482 886 \$
2016	485 950 \$
2017	492 078 \$
Autres	3 329 547 \$

ii) L'Ordre s'est engagé en vertu d'un régime de retraite à cotisations déterminées, pour le compte du directeur général, à verser des cotisations estimées à 18 213 \$ annuellement, et ce, jusqu'en 2019. Au 31 mars 2012, dans la mesure où le directeur général reste en poste jusqu'à cette date, le solde de l'engagement est estimé à 127 489 \$.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de l'Ordre de mener à bien sa mission qui est d'assurer la protection du public en ce qui a trait à la profession des conseillers en ressources humaines et relations industrielles.

L'Ordre considère, à titre de capital, le montant inscrit à titre d'actifs nets du Fonds général à son bilan. Au 31 mars 2012, le capital de l'Ordre s'élève à 1 372 794 \$ et n'est soumis à aucune restriction.

L'année 2011-2012 s'est soldée, pour le Fonds général, par un excédent des produits par rapport aux charges avant variation de la plus-value non réalisée sur placements de 191 922 \$, pour un écart favorable de 9 855 \$ comparativement aux prévisions budgétaires.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances et aucune concentration de crédit significative n'existait au 31 mars 2012.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Il est impossible de supprimer totalement les risques, mais il est possible de les couvrir en partie grâce à la politique de placements.

Risque de taux de change

L'Ordre est exposé à un risque de taux de change par ses placements et liquidités libellés en dollars US.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, le Conseil d'administration a adopté une approche conservatrice en investissant dans des obligations de haute qualité, et a adopté une politique de placements qui prévoit la diversification dans des titres.

Au 31 mars 2012, la politique de placement est respectée.

**ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES ET EN
RELATIONS INDUSTRIELLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2012**

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Juste valeur

La juste valeur des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie au cours du marché selon le cours acheteur.

La juste valeur des autres instruments financiers est comparable à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

18. VIREMENT INTERFONDS

Après la fin d'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de virer rétroactivement, au Fonds de prévention, tout excédent des produits sur les charges avant variation de la plus-value non réalisée sur placements du Fonds général en sus des prévisions budgétaires, soit de 9 855 \$, en accord avec les politiques de l'Ordre.

De plus, conformément aux politiques de l'Ordre, le montant réellement encaissé au cours de l'exercice correspondant aux ristournes de l'assureur, soit 22 661 \$, a été viré du Fonds de stabilisation au Fonds de prévention.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.







CRHA

Ordre des conseillers
en ressources
humaines agréés

1200, avenue McGill College, bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 4G7
Tél. : 514 879-1636 ou 1 800 214-1609, Téléc. : 514 879-1722, C. élec. : info@portailrh.org
www.portailrh.org